



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

droit d'ester

Question écrite n° 95400

Texte de la question

M. François Brottes attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les préoccupations des associations de consommateurs pour représenter leurs adhérents devant les tribunaux. Alors que les droits des consommateurs ne sont pas respectés et qu'aucune procédure existante ne permet d'obtenir une indemnisation de l'ensemble des consommateurs concernés, ils soulignent la nécessité d'une procédure par laquelle, sous le contrôle constant d'un juge, une association agréée prend seule l'initiative de saisir un juge pour le compte d'un groupe comprenant un nombre indéterminé d'individus ayant subi un préjudice par le fait d'un même professionnel. Il souhaite donc connaître ses intentions et la suite qu'il entend réserver à ces attentes.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice fait connaître à l'honorable parlementaire qu'au début de l'année 2005, le Président de la République a demandé au Gouvernement de proposer une modification de la législation pour permettre à des groupes de consommateurs et à leurs associations d'intenter des actions collectives contre les pratiques abusives observées sur certains marchés. Dans ce cadre, le rapport du groupe de travail sur l'action de groupe remis le 16 décembre 2005, dégage différentes voies de progrès possibles. Conscient des enjeux de cette réforme, le Gouvernement a organisé une vaste consultation. Les nombreuses contributions reçues témoignent de la diversité des positions dans ce domaine. Elles sont en cours de traitement. Le Gouvernement est animé par la volonté de concilier les exigences de protection des consommateurs, de compétitivité des entreprises et de respect des principes fondamentaux du droit français.

Données clés

Auteur : [M. François Brottes](#)

Circonscription : Isère (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95400

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mai 2006, page 5333

Réponse publiée le : 18 juillet 2006, page 7625